

## Municipalité

**Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts**

**Délégué municipal : Jean-Marc Bettems**

### **Réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Vanni Vogel**

**« A quand un terrain synthétique aux Abériaux »**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors du Conseil communal du 9 novembre 2022, M. Vanni Vogel a déposé une interpellation demandant à la Municipalité de faire part de sa position sur la demande du Football Club de Prangins pour l'aménagement d'un terrain synthétique aux Abériaux. Cette demande a un certain caractère d'urgence suite à la possibilité d'acquérir un terrain d'occasion plutôt qu'un terrain neuf.

La Municipalité de Prangins a inscrit dans son programme de législature 2021-2026 la volonté de soutenir les activités sportives, d'adapter les infrastructures aux besoins des utilisateurs et l'amélioration du terrain de football. La liste des projets/préavis d'investissement pour la commune et ses habitants en 2021-2026 qui accompagne ce programme comporte des travaux de réfection du terrain pour un montant estimé à CHF 800'000.-. Ce montant correspond à la remise en état du terrain de football actuel et non pas à celui d'un terrain synthétique.

Suite à de nombreux échanges avec la direction du FC Prangins ainsi qu'au dépôt de cette interpellation, la Municipalité a décidé d'agender une séance de Municipalité extraordinaire afin d'examiner si elle souhaitait présenter un préavis pour l'achat d'un terrain synthétique, et en cas d'achat, s'il devait s'agir d'un terrain neuf ou d'occasion.

Cette séance a eu lieu le 28 novembre 2022. La Municipalité a décidé de présenter en 2023 un préavis pour l'achat et la mise en place d'un terrain synthétique. Elle a opté pour un terrain neuf, soit un investissement d'environ CHF 2'000'000.- L'économie réalisée sur l'achat du terrain d'occasion par rapport à un terrain neuf aurait été avantageuse, s'élevant à environ CHF 250'000.-. Toutefois, l'acquisition d'un terrain d'occasion n'est pas réalisable dans un délai qui respecte les étapes et la légalité des processus (étude, marchés publics, mise à l'enquête, soumissions, préavis, décision du conseil communal).

Le montant supplémentaire par rapport à la planification de l'investissement initial de CHF 800'000.- est d'environ CHF 1'200'000.- En conséquence, l'Exécutif a décidé unanimement de revoir la liste des projets d'investissement priorisés en début de législature pour 2021-2026 et de supprimer certains d'entre eux afin de compenser l'augmentation prévue pour l'acquisition et la mise en place d'un terrain synthétique neuf.

## Historique

La Municipalité in corpore a reçu la Direction du FC Prangins le 14 mars 2022 pour traiter de l'ensemble des attentes du Club. Le Municipal en charge du service *Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts*, accompagné de collaborateurs de la Commune, a ensuite rencontré dès l'été 2022 et à trois reprises le Comité du FC Prangins. Le projet d'un terrain synthétique a été au centre des discussions. Les options pour y répondre ont été partagées de façon pragmatique et ouverte. Déterminée à entreprendre l'étude pour doter le FC Prangins d'un terrain adéquat, la Municipalité, en septembre de cette année, a décidé dans un premier temps d'avancer à 2023 la présentation du préavis de réfection du terrain plutôt qu'en 2025 comme prévu initialement. La Municipalité accueille par conséquent favorablement l'initiative de cette interpellation qui invite le Conseil communal à s'associer à cette réflexion et lui apporter son attention.

## Situation actuelle

Il est incontestable que le terrain naturel actuel ne répond plus aux besoins du Club. La présence d'argile dans les sols ne permet pas une bonne infiltration de l'eau de pluie dans le sol. L'absence de drainages restreint l'utilisation du terrain principalement à la bonne saison. Par nécessité du respect du calendrier du championnat, le FC Prangins doit prolonger en automne et ouvrir plus tôt au printemps pour les entraînements et les matchs, ceci de plus en plus fréquemment. Par conséquent, le terrain naturel actuel se dégrade fortement et ne récupère plus en fin de saison. Les remises en état par le service *Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts* deviennent problématiques. Le FC Prangins est de plus en plus exposé et contraint à devoir délocaliser ses activités sportives dans ces périodes.

Cela étant exposé, la Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellation.

### **1. Comment a été établi le chiffre de 800'000.- qui figure au plan d'investissement 2025 et qui ne représente au mieux, que 50% du financement du terrain synthétique.**

Comme expliqué plus haut, le chiffre de CHF 800'000.- porte essentiellement sur une renaturation du terrain, un assainissement nécessaire compte tenu de l'âge du terrain naturel et de l'intensification de son usage par les joueurs. L'option « terrain synthétique » nécessite effectivement un investissement nettement plus conséquent. Les coûts des travaux d'aménagement, de préparation, d'enlèvement de 40 cm de terre, de drainage et des adaptations de ce type de terrain pour recevoir du synthétique n'ont pas fait l'objet pré-étude. Les équipements parallèles tels que clôtures grillagées, installations d'arrosage, drainages, renouvellement des stations d'éclairage et de la fosse d'alimentation, la fourniture et la pose d'un panneau pour l'affichage électronique des scores et des temps, le revêtement périphérique de transition avec le terrain synthétique, les machines d'entretien spécifiques sont des investissements incontournables du projet qui nécessitent des recherches poussées.

Grâce à la collecte actuelle de ces chiffrages, nous pouvons évoquer une enveloppe finale qui avoisinera les 2 millions de francs pour un terrain neuf et tous les équipements. L'économie réalisée pour un terrain d'occasion s'élève à environ CHF 250'000.- (selon offre du Club bernois Young boys).

**2. La Municipalité estime-t-elle judicieux et normal de demander à un club sportif de participer aux coûts des infrastructures de la Commune et de mettre ainsi une pression financière importante sur une association sportive villageoise d'envergure qui a manifestement et depuis des années un besoin important d'infrastructures adaptées ?**

Le coût moyen global d'entretien des terrains actuels se monte annuellement à CHF 75'000.- . Il est pris en charge par le ménage communal. Cette dépense est sans commune mesure avec ce que la Municipalité offre aux autres associations du village. En moyenne (trois dernières années), 300 heures sont consacrées chaque année par notre service pour l'entretien courant, CHF 13'000.- pour les interventions techniques assurées par Terra sport, CHF 6'500.- pour les substrats régulateurs de croissance, CHF 12'500.- pour les sablages de maintien. Nos coûts d'entretien pour les terrains sont étroitement contenus, suivis et documentés.

Par ailleurs, la décision d'engager une dépense très importante pour un investissement qui soit à la hauteur de l'attente du FC Prangins n'est pas du ressort exclusif de la Municipalité. Répondre à la question demandant s'il est judicieux et normal de demander à un club sportif de participer aux coûts des infrastructures est du ressort de l'ensemble des Autorités. La Municipalité présentera une proposition d'investissement de CHF 2'000'000.- sous forme de préavis pour un terrain synthétique neuf. Le Conseil communal décidera s'il accepte ou pas de faire un tel investissement.

Pour finir la Municipalité souhaiterait que le FC Prangins participe à la recherche de financement (sponsors, aide cantonale au sport, loterie romande, etc.) notamment pour les soutiens externes de financement que seul le club peut solliciter. La Municipalité se chargera, quant à elle, des demandes qui lui incombent en tant que propriétaire du terrain.

**3. Quelle est la volonté de la Municipalité de faciliter et de contribuer à faire aboutir ce projet très sensible mais avantageux (rachat terrain YB) pour 2023 ?**

Voir réponse ci-dessus

**4. La Municipalité accepte-t-elle de présenter un préavis qui comprenne l'entier des coûts nécessaires pour la création d'un terrain synthétique et de revoir ainsi à la hausse le montant incohérent figurant pour ce projet dans son plan des investissements.**

Voir réponse ci-dessus

En conclusion et en réponse à l'interpellation de M. Vanni Vogel, la Municipalité s'engage à présenter un préavis pour le remplacement du terrain naturel A des Abériaux par un terrain synthétique neuf. Les investissements relatifs aux infrastructures liées et aux équipements feront partie intégrante de la demande de crédit. Nous espérons avoir répondu à cette interpellation de M. Vanni Vogel et tenons à assurer le Conseil communal que nous donnerons la priorité adéquate et très attentive à cette question.

Ainsi adoptée par la Municipalité dans sa séance du 5 décembre 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



La secrétaire



Dominique-Ella Christin

Poona Mahshoor

Annexes :

1. Liste de réponses additionnelles
2. Interpellation de Monsieur le Conseiller communal Vanni Vogel « *A quand un terrain synthétique aux Abériaux ?* »

## Annexe 1

La Municipalité apporte les réponses suivantes aux questions que pourraient se poser les membres du Conseil communal.

1. *La Municipalité accepte-t-elle de poursuivre l'étude pour l'achat du terrain synthétique d'occasion engagée avec le Club bernois des Young Boys ?*

La réponse est « non » : Une négociation avec le Club des YB pour différer de minimum 5 mois la reprise de leur terrain d'occasion n'est pas négociable. Le processus aboutissant à la présentation d'un préavis robuste et complet nécessite plusieurs mois. L'application et le respect des règles des marchés publics, la rentrée et l'attribution des soumissions prolonge les processus et compromet la transaction.

2. *La Municipalité accepte-t-elle de présenter un préavis qui comprenne l'entier des cout nécessaires pour la création d'un terrain synthétique et de revoir ainsi à la hausse le montant figurant pour ce projet dans son plan d'investissement.*

La réponse est « oui ». La Municipalité s'est donnée pour mission de respecter autant que possible le programme des projets annoncé en début de législature. Elle a récemment reconsidéré le délai pour la réfection du terrain de football. Elle doit maintenant consolider précisément le coût de l'ensemble des investissements du projet qui avoisinera les deux millions de francs. Elle présentera son préavis début 2023. A préciser que nous devrions pouvoir compter sur des subventions de la part de l'Aide cantonale aux sports et d'autres organismes de soutien. Des exemples similaires d'aides financières apportées à d'autres clubs sont de l'ordre de CHF 200'000.-.

3. *Le montant initial de CHF 800'000.- doit-il être réévalué pour réaliser l'ensemble des infrastructures ?*

La réponse est : « oui », le montant de l'investissement doit être porté à CHF 2 millions de francs.

4. *Des projets totalisant un montant de CHF 1'200'000.- prévus sur la liste des projets d'investissement prioritaires en début de législature pour 2021-2026 peuvent-ils être supprimés de la liste et le montant réaffectés au projet du terrain pour le FC Prangins ?*

La réponse est : « oui ». Les montants de projets supprimés compensent l'augmentation prévue pour l'acquisition et la mise en place d'un terrain synthétique neuf.

5. *L'option d'acquisition d'un terrain synthétique est-elle réalisable dans un délai qui respecte les étapes et la légalité des processus : (étude, marchés publics, mise à l'enquête, soumissions, préavis, décision du Conseil communal) ?*

La réponse est « non ». Le club des YB qui nous a fait parvenir son offre le 25 novembre attend une réponse ferme pour fin mars. Il faut préciser que le terrain proposé date de 2019. La durée de vie d'un tel revêtement est en moyenne de 15 ans.

6. *L'économie réalisée sur l'achat du terrain d'occasion par rapport à un terrain synthétique neuf est-elle avantageuse ?*

La réponse est : « oui » L'économie réalisable avec cette option s'inscrit dans notre volonté affirmée de contenir les dépenses communales et d'engager des investissements raisonnables. La concrétisation de cette option n'est pas réalisable pour les raisons invoquées.

## Annexe 2

### Conseil Communal de Prangins

Interpellation : « A quand un terrain synthétique aux Abériaux » ?

Madame la Présidente du Conseil,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En vertu de l'article 67 du conseil communal (article 34 LC), je désire par le dépôt de cette interpellation connaître les Intentions de la Municipalité au sujet d'un terrain synthétique aux Abériaux.

#### Contexte :

- Il existe actuellement deux terrains de football aux Abériaux dont un se trouve en zone d'utilité publique. Ces terrains datent de la fin des années '70 et **n'ont jamais fait l'objet d'une réfection complète**. Lors des récents travaux sur le collecteur, une analyse de la qualité des sols fait apparaître que la glaise est très présente, ce qui est incompatible avec un entretien efficace des terrains. De l'aveu de tous les acteurs ou experts (Denogent – STC – RealSport), le drainage des deux terrains est largement **insuffisant et inefficace**.
- Fondé en 1938, le FC Prangins connaît une croissance constante de ses membres et notamment un développement conséquent de sa section féminine. Par son ancrage local, le FC Prangins joue un rôle majeur dans l'accompagnement social de la jeunesse sur la commune. Il contribue à lutter contre la sédentarité des jeunes et les accompagne dans leur développement social et sportif. Cette année, le club compte 303 membres dont **73% ont moins de 20 ans**. Il y a actuellement un total de 19 équipes et le club compte 95 filles (chiffre en constante hausse).
- Chaque année, environ **20'000 personnes** foulent les terrains des Abériaux pour des matchs ou entraînements. Estimation qui ne tient pas compte des écoles et autres personnes de la région qui ont un accès sans condition et illimité au terrain B (côté lac). Le club doit malheureusement composer avec des **fermetures ponctuelles de terrains décidées par le STC** en raison d'intempéries, de trop grosses chaleurs, de besoins de réfections ou autres. Le problème réside dans le fait que ces fermetures interviennent durant le championnat alors que les autres clubs peuvent continuer de s'entraîner ou jouer.
- Cela fait plus de 15 ans que le club demande un terrain synthétique dont les avantages sont les suivants :
  1. Permettre **la pratique sportive par tous les temps 7/7, 365 jours par an**, quelles que soient les conditions météo. Un besoin rendu plus indispensable encore en période COVID.
  2. Diminuer sensiblement les frais d'entretien qui sont à charge de la commune (tontes, entretien, pesticides & fertilisations, sablage, scarification, irrigation)
  3. Réduire considérablement les demandes d'occupation des salles de gymnastiques en hiver pour le FC Prangins (Morette, la Combe).
  4. Concilier les demandes de fermeture des terrains en herbe du STC avec la réalité des agendas de matchs.
  5. Diminuer la saleté aux alentours des vestiaires et devant le restaurant au printemps et à l'automne.
- Dans son plan d'investissement de législature, la Municipalité a prévu pour l'année 2025 un montant de 800'000.- pour un synthétique. Selon un courrier envoyé au club (31.10), elle serait prête à **avancer la date de dépôt d'un préavis à 2023**. Seulement, dans la réalité, le financement d'un terrain synthétique se situe entre 1.5 et 2.0 millions. En l'état, il nécessite donc un ajustement conséquent du montant ou alors il oblige le club à trouver des alternatives financières. Très actif sur le dossier, le FC Prangins explore toutes les pistes et aurait la possibilité de **diminuer l'investissement de plusieurs centaines de milliers de francs** en rachetant le terrain de Young Boys (3x champion de Suisse sur ce terrain) à un prix d'occasion très intéressant car ce terrain doit être changé à cause de règles imposées par l'UEFA mais il est en excellent état selon les experts. Pour suivre cette piste, il faut être **très réactif**. Une décision urgente des autorités pranginoises doit tomber au plus tard fin février 2023 pour lancer le processus administratif en tenant compte que le terrain de YB sera démonté à Berne en **juin 2023** et ne peut être stocké plus d'un mois

Interpellation :

Compte tenu de ce qui précède, mes questions sont les suivantes :

- Comment a été établi le chiffre de 800'000.- qui figure au plan d'investissement 2025 et qui ne représente, au mieux, que 50% du financement d'un terrain synthétique ?
- La Municipalité estime-t-elle judicieux et normal de demander à un club sportif de participer aux coûts des infrastructures de la Commune et de mettre ainsi une pression financière importante sur une association sportive villageoise d'envergure qui a manifestement et depuis des années un besoin important d'infrastructures adaptées ?
- Quelle est la volonté de la Municipalité de faciliter et de contribuer à faire aboutir ce projet très sensible mais avantageux (rachat terrain YB) pour 2023 ?
- La Municipalité accepte-elle de présenter un préavis qui comprenne l'entier des coûts nécessaires pour la création d'un terrain synthétique et de revoir ainsi à la hausse le montant incohérent figurant pour ce projet dans son plan des investissements ?

Compte tenu des délais très courts, je remercie d'avance la Municipalité de répondre à cette interpellation lors de la prochaine séance du conseil communal agendée au 7 décembre 2022.

Prangins, le 9 novembre 2022

Vanni Vogel